

# COMMUNE DE LOCHWILLER

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 juin 2016**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- L'Adjoint au Maire : M. GOETZ Yves.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène, MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain, SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : MM. KALCK Christophe (qui donne procuration à Yves GOETZ) et VAN DER GIESSEN Marten (qui donne procuration à Danièle EBERSOHL).

### ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du Procès-verbal de la séance du 30 mai 2016*
- 3) *Columbarium*
- 4) *CCPMS : schéma de mutualisation des services - avis du Conseil Municipal*
- 5) *Fonds de soutien à l'investissement public local : demande de subvention*
- 6) *Remboursement frais déplacement au Maire*
- 7) *Foyer SP : plafond acoustique - offres de prix*
- 8) *Inondations 2016*
- 9) *Point sinistre*
- 10) *Divers et informations*

#### 1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance LUX Léonard.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### 2) Adoption du PV de la séance du 30 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2016 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 3) Columbarium

Madame le Maire a sollicité M. RISSO Stefano qui représente la société MEAZZA pour une présentation détaillée concernant le projet de columbarium au cimetière communal.

Le Conseil Municipal prend acte des différents modèles exposés et sollicite un devis complémentaire quant à l'aménagement autour du columbarium.

La décision définitive sera entérinée lors de la prochaine séance.

#### **4) CCPMS : schéma de mutualisation des services - avis du Conseil Municipal**

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre les ComComs et leurs Communes membres.

Le schéma est élaboré par la ComCom, puis soumis aux Conseils Municipaux pour avis simple à émettre dans un délai de 3 mois. Puis, il est présenté au Conseil de Communauté pour approbation.

L'échéance pour adopter le schéma a été fixée en dernier ressort au 31 décembre 2015.

Compte tenu du fort degré de mutualisation de la CCPMS, que traduit ce coefficient d'intégration fiscale, il est difficile pour le territoire de Marmoutier-Sommerau, d'aller plus loin en matière de coopération communes/intercommunalité, surtout à un moment où l'actualité législative tend vers une fusion qui diminuera le degré d'intégration.

Le projet de schéma, dans une première partie, fait un état des lieux de l'existant sur notre territoire et, dans une seconde partie, propose quelques pistes de démarches mutualisées, principalement en matière d'achats publics (Cf. annexe).

Afin de régulariser la situation administrative, Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers concernant ce schéma.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le schéma de mutualisation des services de la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau.

#### **5) Fonds de soutien à l'investissement public local : demande de subvention**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de stationnement du terrain de sport, Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la grande région figurant au plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants.

Compte tenu du délai raccourci pour déposer le dossier (date limite fixée au 15/10/2016) et même si l'entreprise n'a pas encore été choisie, il est préférable d'effectuer la demande le plus rapidement avant les vacances d'été.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet d'aménagement de stationnement du terrain de sport et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **6) Remboursement frais déplacement au Maire**

Lors de la visite au ministère de l'Ecologie le 22/06/2016 concernant le sinistre affectant le village, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le remboursement des frais de déplacement par la commune qui s'élève à 166,60 € (billets de train AR et frais parking gare).

Madame le Maire se retire de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge par la commune des frais de déplacement du Maire. Cette somme sera imputée à l'article 6251 au budget primitif 2016.

#### **7) Foyer SP : plafond acoustique - offres de prix**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal 2 offres de prix pour les travaux d'isolation acoustique au foyer.

Devis Plâtrerie BORNI : 2 362,80 € HT

Devis Techniplac : 2 236,00 € HT

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de prix de la société Techniplac pour un montant de 2 236,00 € HT soit 2 683,20 € TTC.

#### **8) Inondations 2016**

- Madame le Maire rappelle que 2 inondations ont touché la commune au mois de juin, les 7 et 25.

A l'issue de la première, qui fut la plus importante, la commune a été reconnue en catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 15 juin 2016.

Madame le Maire remercie les habitants, sinistrés et les pompiers de Lochwiller pour l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve afin de permettre au village de retrouver son aspect de tous les jours.

La fête des pompiers 2016 a été encore une occasion supplémentaire pour remercier chaleureusement tous les pompiers volontaires pour leur dévotion.

- Lors de l'épisode du 25 juin, Madame le Maire regrette amèrement et ne comprend pas que les pompiers de Marmoutier ne soient pas venus prêter main-forte aux sinistrés déjà durement éprouvés lors des inondations du 07 juin dernier.

Madame le Maire remercie la boulangerie ADAM de Marmoutier qui a offert les pâtisseries le 25 juin à toutes les personnes qui effectuaient les opérations de nettoyage dans le village.

- Une réunion avec le Président du département 67, les élus des communes sinistrées, les élus départementaux et les services du département s'est tenue le 27 juin à Wasselonne. Une aide financière du Conseil Départemental de 1 million d'euros a été débloquée pour les communes afin de les soutenir dans les réfections des infrastructures (biens non assurables) ayant subi des dégâts (voiries, réseaux VRD, ouvrages d'arts).

L'Etat apporte également sa contribution par la mise en place d'une « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques ».

Un fonds de solidarité a également été créé et géré par l'association des Maires du Bas-Rhin pour récolter tout don de communes et d'EPCI pour venir en aides aux communes sinistrées.

## **9) Point sinistre**

- Madame le Maire a été reçue par le Président BIERRY au département le 06 juin dernier. Le Conseil Départemental assurera un appui technique, juridique et social à la commune à travers l'ATIP et ses services. Le Conseil Départemental octroie, à titre dérogatoire et exceptionnel, une subvention de 17 806 € pour les travaux d'économie d'énergie effectués à la salle polyvalente en 2014.

- Sur demande du Maire, les géomètres (mandatés par la DREAL) ont effectué des relevés le 21 juin suite aux intempéries du 07 juin pour voir l'impact des précipitations sur les mouvements de terrain.

- Le 22 juin, Madame le Maire s'est rendue au cabinet du ministre Ségolène ROYAL avec G.D. KENNEL et P. HETZEL. Il en ressort que l'Etat a réaffirmé sa position pour circonscrire le problème. Un dispositif d'aide exceptionnelle de l'Etat est en cours de discussion. Trois angles juridiques sont proposés à la commune pour la continuité du dossier : dégâts miniers, catastrophe naturelle ou dispositif de prévention des risques naturels. L'Etat continue donc à développer des outils afin d'apporter des solutions face à cette situation inédite.

- Une réunion aura lieu courant juillet avec le nouveau Sous-préfet et le Préfet du Grand-Est.

## **10) Divers et informations**

Néant.